

VI. PARLEMENT PROVINCIAL.

{ 13e séance, lundi,
15 mars, 1858.

CONSEIL LEGISLATIF.

L'Hon. M. Morris.—Propose la nomination d'un comité dont il fera partie avec les Hon. MM. Taché, Ferrier, Moore et Des-saules, pour diriger avec le Président de la Chambre Haute et le comité spécial de la Chambre Basse l'administration de la Librairie Parlementaire.—Adopté.

L'Hon. M. Prince.—Propose un bill destiné à encourager et à propager le recours à la vaccination. Il réussit déjà, l'an dernier, à faire passer ce bill dans la Chambre-Haute, mais trop tard pour que l'Assemblée pût s'en occuper; c'est pourquoi, il le présente de nouveau.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Parmi les pétitions présentées, s'en trouve une de fabricants de l'Outaouais demandant une charte.

A 3½ heures, le Président, accompagné d'un grand nombre de membres, se rend à la résidence de Son Excellence, pour lui présenter l'adresse, à laquelle le gouverneur fait la même réponse qu'à celle du Conseil.

M. Hébert.—présente un bill définissant les droits des personnes qui, s'étant établies dans les terres incultes du Bas-Canada sans en connaître les propriétaires, les ont cultivées. 2de lecture, lundi prochain.

M. Beaubien.—présente un bill amendant la loi relative à l'augmentation de la représentation du peuple de cette Province, en ce qui a rapport aux limites des comtés de Montmagny et de l'Islet. 2de lecture, lundi prochain.

M. Ferguson et M. Brown.—s'entendent pour faire renvoyer à jeudi prochain la discussion sur la résolution du premier des deux, d'après laquelle il faudrait abroger, *pro bono publico*, toutes les lois permettant dans le Haut-Canada, l'établissement d'écoles séparées.

M. Cimon.—propose une adresse à Son Excellence, lui demandant un compte détaillé des sommes dépensées par le greffier de la Couronne en Chancellerie, pendant les dernières élections, ainsi que des sommes que lui ont été payées dans ce but par le gouvernement. Adopté.

L'hon. Malcolm Cameron.—présente un bill relatif à la représentation basée sur la population et propose d'en donner la 2de lecture le 2 d'avril, époque à laquelle il sera prêt à donner toutes les explications.

L'hon. J. S. Macdonald.—désirerait avoir ces explications immédiatement. Après le vote de la Chambre sur l'amendement relatif à cette grande question, il pense qu'on ne devrait pas la reprendre. Le député de Victoria a donné aussi avis d'une motion semblable au bill actuel; mais il paraît vouloir s'en tenir là.

M. Patrick.—après avoir réfléchi au mode de procéder du député de Lambton, je lui recommanderai de renvoyer ses explications au 1er avril.

Le Greffier.—fait la 1ère lecture du bill, en en donnant le titre.

M. Thibaudeau.—J'exige que le bill soit lu en entier.

Le Président.—le bill est en blanc.

M. Thibaudeau.—Je m'oppose à ce qu'on le reçoive, s'il n'est pas lu en entier.

M. Brown.—J'espère que l'Hon. député cessera d'objecter. Il est d'usage de lire les bills une première fois, en en donnant le titre simplement.

L'Hon. M. Cameron.—Je retire mon bill, pour le représenter dans un jour ou deux.

M. Brown.—présente, cette année encore, un bill pour exempter les employés des canaux et des postes de travailler le dimanche.

M. Dorion.—propose une adresse à Son Excellence, lui demandant, 1o. un compte détaillé des sommes allouées au fonds spécial créé en vertu de l'acte de 1854 sur la tenure seigneuriale et par les lois amendant cet acte, dans le but d'aider les censeurs à racheter leurs redévances seigneuriales et de faire face

aux dépenses encourues pour opérer ce rachat, ainsi que des sommes—capital et intérêt,—provenant du fond du revenu consolidé de la province et des différentes sources de revenu mentionnées par les articles 17 et 18 de la dite loi de 1854;

2o.—Un compte détaillé du chiffre des traitements payés jusqu'au 1er février 1858, aux commissaires, et de celui de leurs déboursés, donnant aussi l'énumération des dépenses occasionnées par les audiences de la cour seigneuriale ou pour toute autre cause amenée par les dites lois;

3o.—Un détail de toutes les sommes payées jusqu'au 1er février 1858, à chaque propriétaire d'une seigneurie ou d'un fief quelconque du Bas-Canada, soit que ces sommes aient été payées en compte du capital ou de l'intérêt réclamé par un seigneur, soit qu'elles lui aient été données comme représentant une partie ou le tout de sa réclamation.

M. Terrill.—propose un bill amendant les lois de la naturalisation.

M. Langevin.—propose un bill en faveur des étudiants en loi qui ont fait la campagne de Crimée ou qui, à l'avenir, serviront dans l'armée, n'importe où;

2. Un bill pour donner une charte aux arpenteurs du Bas-Canada;

3. Un bill modifiant la loi relative aux compagnies en commandite, afin que les commanditaires ne soient pas responsables pour une somme plus élevée que celle de leurs souscriptions respectives, même dans les cas où ils n'auraient pas versé tout le montant de ces dernières. Jusqu'à présent les commanditaires étaient solidaires les uns des autres, jusqu'au versement de tout le capital.

M. Brown.—propose, afin de rendre plus facile la lecture du cahier quotidien des avis de motions et des ordres du jour, de n'y admettre que les bills ministériels, les jours réservés aux ministres et les bills particuliers, les autres jours.

M. J. A. Macdonald.—dit qu'il sera nommé un comité à cet effet.

(A continuer.)

LES JENKINS.

SCENES DE LA VIE AMERICAINE.

(Voir les Nos. 1, 2, 3, 67 et 8.)

Cependant, lorsque Bussy eut raconté son aventure et ses projets de vengeance, le Canadien lui dit :—Mon cher cousin, tu as fort bien fait d'agir ainsi. Un Français ne doit pas reculer; il faut qu'il aborde l'ennemi militairement, à la baïonnette, comme faisaient nos pères. La baïonnette n'a pas réussi; eh bien! c'est un malheur réparable. Vous jouez, Jenkins et toi, une partie dont l'enjeu est d'un million. Jenkins a la première manche, et cela est juste, car il est plus expérimenté que toi; mais tu auras ta revanche, et la belle, je te le garantis. Ce coquin de Yankee sera mystifié à son tour, ou le diable n'emporte! En attendant, reste ici, guéris-toi et compte sur moi.

Bussy le remercia avec effusion, et devint son hôte. La belle Valentine vint à son tour et écouta son histoire avec une émotion qui fit palpiter le cœur de notre héros. C'était la plus aimable Canadienne qu'on eût jamais vue au Canada, où les femmes sont si belle. Elle avait une douceur et une gaieté charmantes; ses yeux, d'une expression modeste et réservée, avaient cette éloquence à laquelle rien ne résiste. Elle écoutait comme on parle. Ses manières étaient simples; une dignité naturelle éloignait toute idée de familiarité. Au bout de quelques jours, Bussy ne songeait ni au Scioto, ni à la famille Jenkins, ni à sa vengeance; il ne songeait plus qu'à Valentine. Cependant, il n'osait déclarer son amour. Déficiez-vous de ceux qui expliquent trop bien leur souffrance; ceux-là n'ont jamais aimé. Bussy fut embarrassé pour la première fois. D'ailleurs Valentine était riche, et il était ruiné. Il craignait l'odieuse soupçon qui pèse toujours sur le pauvre; il garda le silence. Enfin, ses blessures étant guéries, il partit avec Roquebrune pour Scioto-Town. Le voyage dura plusieurs jours, et les deux cousins